

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE LA MAIRIE DE VILLARD ST PANCRACE A L'ASSOCIATION LES LOUSTICS

ENTRE :

La commune de Villard st Pancrace 9 rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE,
Représentée par son Maire, M Sébastien FINE, Maire, agissant en vertu d'une délibération n° du
Conseil Municipal en date du .
Ci-après dénommée la Commune,
D'une part

ET :

L'association dénommée : Les Loustics
Représentée par sa Présidente, Mme Leslie ROMAN
Ci-après dénommé le bénéficiaire,
D'autre part

Préambule

Il est rappelé que par convention en date du 29/06/2017, la commune a mis à disposition du bénéficiaire le véhicule de Marque : PEUGEOT Type : Partner N° immatriculation : 6594LB05, avec ou sans chauffeur, pour répondre aux besoins du service de restauration du lundi au vendredi de 11h à 11h30, y compris pendant les vacances scolaires.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet la modification à compter du 01/11/2019 de l'article 13 « tarification » de la convention du 29/06/2017 décrite ci-dessus comme suit :

Article 13 : Tarification

La mise à disposition du véhicule est effectuée selon les critères suivant :

- *Avec Chauffeur au tarif de 13 €/trajet*
- *Sans chauffeur au tarif de 5 €/trajet*

La facture ainsi que le titre de recette correspondant seront émis mensuellement et sera à régler auprès de la Trésorerie de Briançon

Article 2 :

Les autres articles de la convention du 29/07/2017 sont inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux

A Villard St Pancrace, le

Pour la commune
Le Maire
Sébastien FINE

Pour l'association
La Présidente
Mme Leslie ROMAN